

Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'AMEG du 16 avril 2014.

Présents :

26 adhérents (+19 adhérents représentés)

Bénévoles du CA : Didier Capon, Nelly Delaurens, Marianne Denais, Frédéric Dupin, Isabelle Guinot, Annie Le Gal La Salle, Odile Sénecat, Taklit Sami (absente excusée : Laurène Prévost).

Municipalité : Fabrice Roussel, Maire, Muriel Dintheer, (adjoindue à la culture) Yves Le Leuch (adjoindue à la culture sortant), Erwan Bouvais

Annie Le Gal La Salle, présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie M. le Maire et les élus municipaux siégeant au CA pour leur présence, ainsi que les bénévoles du CA, le Directeur Jean-Pierre Simon, Elysée Rakotoralalahy, professeur de percussion, (qui remplace Pierre Roussel professeur de guitare classique et guitare basse, délégué du personnel) et Madame Billard, comptable du cabinet LBA.

Elle remercie chaleureusement Yves Le Leuch qui, en tant qu'adjoindue à la culture, a été un administrateur fidèle de l'AMEG, et dont le travail a été apprécié de tous.

BILAN 2012-2013

Rapport moral

Annie LGLS rappelle le projet associatif de l'AMEG, ainsi que les activités proposées ([diapositives 1 à 7](#)). Les pratiques collectives et la volonté d'animation de la commune demeurent au centre des objectifs de l'Ameg.

En 2013, la subvention de la municipalité dédiée au cursus « jeune » était de 105624 euros, auxquels s'ajoutent 10000 euros (à répartir sur 3 ans) pour achat d'instruments. La Municipalité alloue également des subventions « par projets » : Musicap, Rock-Band, Inter-Génération.

Une aide matérielle est apportée également : l'association bénéficie de locaux municipaux (Pôle Musical qu'elle occupe depuis juin 2012, Capellia), l'entretien étant assuré par la municipalité.

Enfin le département verse une aide de 54 euros par élève mineur, une subvention supplémentaire liée à la qualification des professeurs, ainsi qu'une aide pour les pratiques « amateur » et collectives.

Il est précisé que les activités des adultes ne sont pas subventionnées et qu'elles s'autofinancent.

Rapport d'activité

Le bilan de l'année 2012-2013 est présenté : nombre d'adhérents, répartition : jeunes, adultes, Musicap (jeunes en situation de handicap), groupe « JAM-Ameg », aînés participant au projet « inter-génération ».

L'association assume une activité importante : elle compte 371 adhérents en 2012-2013, avec 200 heures de cours dispensés par semaine ([Diapo 9](#)).

L'équipe comporte 23 professeurs, 1 directeur (à 50%) 1 secrétaire (à 50%). Ce volume d'activité croissant, avec davantage de salariés, continue à être néanmoins « porté » uniquement par des bénévoles associatifs, même si la comptabilité et la gestion de la paye sont désormais réalisées par le cabinet LBA ([Diapo 10](#)). Le budget à gérer est important, l'essentiel des coûts provenant de la masse salariale liée aux heures de cours ; on peut rappeler qu'une heure de cours dispensé chaque semaine par un professeur coûte pour l'année à l'association entre 1225 et 1325, en fonction de l'ancienneté des professeurs ([Diapo 9](#)).

L'importance de la participation à des ensembles, à des animations et prestations publiques est de nouveau soulignée : ceci fait partie intégrante de la formation musicale et instrumentale. La pratique collective doit avoir une place « centrale » dans l'enseignement musical et la participation à des manifestations publiques est un gage d'ouverture vers l'extérieur, moteur dans l'apprentissage des jeunes...La diversification des pratiques est nécessaire pour maintenir l'intérêt des jeunes (styles musicaux variés, association d'instruments différents).

Le travail sur les modalités et la qualité de l'apprentissage ainsi que sur les méthodes d'évaluation est poursuivi. La fiche d'objectif pédagogique de l'élève est encore trop souvent négligée ([Diapo 11](#)).

Le bilan des nombreuses animations ayant eu lieu en 2012-2013, illustré par des photographies est exposé ([Diapo 12](#)).

♫ Temps forts :

l'inauguration du Pôle Musical, les 10 novembre et 2 décembre.

La fête de l'AMEG le 16 février.

♫ Des scènes ouvertes ou auditions :

- à Capellia les 3 décembre, 15 janvier, 20 février, 11 avril, 17 mai et 22 juin,
- au collège Beauregard le 26 mars, dans les écoles les 16 avril et 21 mai,
- dans les maisons de retraite du Ploreau les 19 décembre, 20 mars, 5 juin et 22 juin, de Bel Air le 6 décembre, du Bel Age le 25 mai, à la Buissonnière,
- lors du Concert à l'Eglise le 14 avril,...

♫ Des spectacles:

- concert FSMA avec le spectacle « *Canceled* » de La Compagnie à Paris les 2 et 3 mars,
- « *sur la route* », spectacle de l'Atelier Chansons, le 14 juin,
- spectacle inter-génération, « *Révolutions* », le 25 juin, réunissant des anciens de Bel Air, orchestres et chorales de l'Ameg, chorale Beausoleil, groupes de FM, atelier Théâtre du collège Beauregard, classe de musique de M^{me} Fortin du collège Beauregard...

♫ Des projets avec Capellia ou avec d'autres associations :

- animations avec le « *Jardins des Arts* » le 9 septembre,
- lors du Téléthon le 8 décembre
- avec *Rakvlaz* le 14 avril, avec K-Danse+, avec la bibliothèque municipale
- avec UCCLA (Un Copain Comme Les autres) soutenant l'Atelier Musicap, qui s'est élargi cette année en accueillant des enfants de l'IEM de La Buissonnière
- participation au rallye « *Cap découverte* »
- lors de la fête de la musique,...
- concerts de la programmation de Capellia (avec tarif préférentiel et travail fait en classe de musique pour les élèves) : 10 novembre et 24 novembre, ONPL (27 mars, TP), Piaf (29 mars, TP).

Bilan financier 2012-2013

Mme Billard présente le bilan financier 2011/2012 ([diapos LBA + diapos 31 à 34](#)).

Première remarque, avec la mise en conformité de la durée de notre exercice avec la réalité de notre activité, le bilan est présenté cette année sur 11 mois pour que la date de début d'exercice soit désormais le 1^{er} septembre et donc cet exercice est calculé du 01/10/2011 au 31/08/2012, les exercices suivants retrouveront la durée légale de 12 mois du 01/09/N au 31/08/N+1.

Il est procédé ensuite au commentaire du bilan en suivant le diaporama.

L'exercice dégage un résultat net de 10 509 Euros qui est conforme aux prévisions et qui s'explique par un exercice de 11 mois au lieu de 12 mois.

Les charges de personnel représentent 84 % des produits de fonctionnement

La paye a été prise en charge par le cabinet LBA en janvier 2012.

Les bilans correspondant aux activités du « cursus » et à celles du « hors cursus » sont présentés séparément. Les résultats sont les suivants : 1 252 euros pour le cursus et 9 257 euros pour le hors cursus. Il est à noter que sur 12 mois le résultat du cursus aurait été largement déficitaire (diapo 34).

Votes concernant l'année 2012-2013

Vote concernant le rapport moral		
0 contre	0 abstention	45 pour
Vote concernant le rapport d'activité		
0 contre	0 abstention	45 pour
Vote concernant le rapport financier		
0 contre	0 abstention	45 pour

Le rapport moral, le rapport d'activité et le bilan financier sont approuvés à l'unanimité.

ANNEE 2013-2014

Effectifs – Equipe pédagogique

Le nombre actuel d'adhérents est de 362, plus 7 anciens de Bel Air participant au projet Inter-Génération, et 4 enfants de l'IEM de La Buissonnière (Diapo 37).

Le montant de la subvention municipale est de 106680 €, auxquels s'ajoutent une subvention de 450€ pour l'atelier Musicap, une subvention de 550€ pour le projet Inter-Génération et une autre de 350€ pour le Rock-Band.

Trois professeurs ont été recrutés : Clotilde Millet, professeur de violon/alto (suite au départ d'Aniko), Clara Bodet en clarinette (en remplacement de Gaetan Robin), et Elysée Rakotoralalahy (en remplacement de Fabien Bataille) ; Camille Gastaud a remplacé Anne Quirion pendant son congé de maternité (Diapo 38).

Les effectifs des différentes classes sont présentés diapositive 39.

On constate de nouveau que peu d'élèves poursuivent en cycle 3. Les classes les plus « chargées » restent les classes de guitare et de piano, qui « perdent » toutefois beaucoup d'élèves en cycle 2 et... n'en ont plus qu'un en cycle 3, alors que les abandons sont moins importants dans les autres classes d'instruments pourtant réputés plus difficiles. Il faut donc encourager les jeunes en Eveil à se lancer dans ses instruments moins « populaires » !

Adaptation des plannings (emploi du temps et occupation des locaux) liée à la réforme des rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires a impacté le fonctionnement de l'association, un nombre important d'activités musicales ayant lieu auparavant le mercredi matin, matinée où les jeunes fréquentent désormais l'école maternelle et primaire (ce qui est déjà le cas pour les collégiens et lycéens). Le report de toutes les activités sur le samedi matin était impossible, certains salariés travaillant dans d'autres structures.

Afin de faciliter la possibilité d'intervention d'un animateur de l'AMEG en périscolaire, et également de répondre à la demande de parents, certaines activités ont été délocalisées à l'école Beausoleil et des séquences de FM et d'ensemble regroupées dans le temps, afin de faciliter l'organisation (voir ci-dessous).

Projets pour 2013-2014

Les projets pour 2013-2014 sont présentés dans les diapositives 40 et 41 :

- ♫ Projets de classe et auditions :

- *Auditions* au Pôle Musical les 19 novembre, 21 janvier, 19 février, 21 mars, 15 mai et 22 juin, dans les écoles les 11 février, 1^{er} et 15 avril, dans les maisons de retraite du Ploreau les 11 décembre, 23 avril et 11 juin, de Bel Air le 20 décembre et 28 mars
- *Projets JM, JM3 avec mini-stages plus longs et variés.* (Ceci permet aux jeunes élèves de découvrir une plus grande variété d'instruments, et ce de façon plus approfondie, et ainsi de guider dans leur choix)
- Classes d'Elodie et Amélie (chant, piano) : *Chansons et musiques de films...*
- Classe d'accordéon
- Ateliers *Musicap*, de Christiane et de Roland, audition le 25 avril
- ♫ Spectacles
- *Concerts de l'Ensemble Vocal au profit du Rwanda, avec la Chorale Accord* : le premier à l'église Ste Thérèse, à Nantes (avec une autre chorale du Layon), le second à l'église de La Chapelle/Erdre, en partenariat avec l'association chapelaine « Enfants du Rwanda ». Ce second concert a permis la scolarisation de 19 enfants rwandais en situation de handicap. Enfin, ce programme a donné lieu à un troisième concert, à Capellia, au profit de l'association *Retina* (pour la recherche médicale en ophtalmologie).
- Spectacle « *La Vie Lama* », par l'Atelier chansons, le 6 juin, au Pôle Musical
- Spectacle « *Chansons Populaires* » (à Capellia, le 18 juin) avec les aînés de Bel Air, les enfants du périscolaire, des jeunes des classes de FM, le grand orchestre, les ensembles vocaux adultes, la chorale Beausoleil
- ♫ Des projets avec Capellia ou avec d'autres associations, animations :
- « Jardins des Arts » le 8 septembre, au château de Haute Goulaine
- *Rendez-Vous d'automne* le 12 octobre
- *Commémoration du 11 novembre*, par l'orchestre Junior
- Auditions et animations du *Groupe Gioia Orchestra*, avec *K-Danse+*
- avec « Génétique Chapelaine », lors du *Téléthon* les 30 novembre (concert des professeurs), le 7 décembre (spectacle « *Canceled* », par La Compagnie) et le 8 décembre (participation de Gioia Orchestra au spectacle associatif)
- animation avec le *comité de jumelage*, le 14 mai
- *Cap Découverte*, le 24 mai
- Stage de chant et technique Alexander organisé à l'Ameg avec l'association « *La Fabrique du Chanteur* » (du 29 mai au 1^{er} juin)
- animations à la *fête de la musique* fin juin...

Communication – Site Internet

La participation spontanée à des manifestations ponctuelles peut encore être améliorée ; l'information n'est pas toujours relayée jusqu'aux élèves alors que certains aimeraient participer.

La communication doit être améliorée : relai par les professeurs, listes de diffusion par classes d'instruments et ensembles, affichage dans le hall, site Internet de l'Ameg.

L'accès au site a été interrompu (pour des problèmes techniques et de sécurité) mais Frédéric Dupin et Alain Raizer ont travaillé à la conception d'un autre site, dont l'ergonomie sera proche du précédent ([diapos 53 - 54](#)).

Limitation des déplacements : regroupement et délocalisation de cours

Une réflexion a été menée de façon à réduire les déplacements des familles chapelaines, ce qui s'inscrit bien dans l'agenda 21.

Le co-voiturage est à développer : diffusion lors de la rentrée, affichage, de « plan » de quartier, à renseigner par les familles afin de leur permettre de s'organiser)

La nouvelle organisation du cursus avec juxtaposition de l'ensemble et du cours de FM permet de regrouper deux séquences d'enseignement (et, par ailleurs, situe bien la pratique collective, application du cours de FM, au cœur de l'apprentissage !)

Des cours, dispensés par Roland Boutilliers, ont été délocalisés à l'école Beausoleil : 2 cours de FM et 1 ensemble (chorale d'enfants qui participeront au spectacle « *chansons populaires* »), l'ensemble étant « calé » entre ces 2 séquences de FM. La mise en place de ce système a été entachée par quelques soucis matériels et lourdeurs administratives (mise à disposition de salle de classe et des clefs, nécessité d'accompagner les déplacements des élèves de l'AMEG de la grille jusqu'à la salle de classe, assurance et autorisations ...). Les familles concernées sont très satisfaites de cette organisation. Parmi l'assemblée de l'AG, certains parents émettent le souhait d'étendre cette possibilité à d'autres écoles (et donc d'autres quartiers !).

En effet, avec la réforme des rythmes scolaires, il était logique de proposer de « décaler » les activités extra-scolaires des enfants, de façon à ne pas alourdir leur journée... ce qui irait à l'encontre de l'objectif affiché par cette réforme... (diapo 55)

Intervention de l'AMEG au périscolaire

Dans le même esprit « d'optimisation » du temps de loisir des enfants, L'AMEG a proposé une activité musicale au périscolaire : Roland Boutilliers a animé une séquence le mardi, avec un projet construit sur l'année de façon à faire intervenir les enfants à un spectacle de fin d'année (spectacle « *chants populaires* »). La participation un peu « à la carte » des enfants du périscolaire à ces séances met néanmoins un frein à la préparation sur le long terme d'un projet de fin d'année, même si un petit groupe d'élèves a tout de même été assidu. Si ce type de projet était maintenu, un « engagement à l'année » est souhaitable, et l'information devrait être mieux relayée auprès des familles en début d'année (flyer présentant l'atelier et le projet remis aux familles, réunion ...) (diapo 55).

Allègement du travail des bénévoles de l'AMEG

Un avenant à la convention de partenariat de l'AMG avec la Municipalité a été demandé, de façon à désigner, parmi les élus, une « personne relai » de façon à :

- éviter des « lourdeurs ou lenteurs administratives » (liées à la méconnaissance de certaines procédures par les bénévoles, au nombre important d'intermédiaires à consulter...) qui peuvent parfois retarder la mise en place de certains projets,
- épargner les administrateurs du CA qui « s'essouffent » parfois, devant la lourdeur des formalités à entreprendre et économiser du temps qu'il est nécessaire de « donner » à l'association... (diapo 55)

La signature de cet avenant a été repoussée (date postérieure aux élections municipales), afin que les « administrateurs » municipaux soient identifiés parmi les nouveaux élus.

Abandons en cours d'année scolaire

Un rappel est fait aux adhérents concernant ce point : compte-tenu de nos engagements avec les professeurs, il est comptablement impossible d'effectuer des remboursements. Le CA souhaite cependant garder un caractère associatif en faisant exception pour les situations de grande difficulté (diapo 56).

Budgets Prévisionnel 2013-2014 et comparaison avec le budget 2012-2013 (diapo 58)

Le déficit annoncé pour le prévisionnel 2012-2013 (présenté sur 12 mois) a été effectif. En effet sur 12 mois le déficit aurait été de - 7 135 euros (cursus déficitaire et hors-cursus bénéficiaire).

Il en sera de même pour 2013-2014, avec un déficit de 11 695 euros soit -14 492 cursus et un résultat positif de 2797 euros hors cursus,

En fait ce déficit sera moindre cette année en raison d'une nouvelle loi de finances : à partir du 1 janvier 2014 nous bénéficions du nouvel abattement sur la taxe sur les salaires qui est passé de 6002 € par an à 20 000 € par an. (Le montant de notre taxe sur les salaires pour 2013 prévu était de 7 300 €). D'où un déficit prévisible de 7 300 - 11 695 soit - 4 395 euros

Il est cependant impératif que l'association se projette de façon à anticiper tout déficit, inévitable si le « cursus jeune » est maintenu à l'identique, avec un temps important de « face à face » (cours particulier) qui a un coût élevé.

L'augmentation des effectifs (souhaitée) est nécessairement suivie d'une augmentation des frais de personnel, la subvention étant constante (et non pas proportionnelle au nombre d'inscrits).

Il est indispensable de réfléchir au moyen de réduire les coûts et cette réflexion doit être menée en parallèle de l'évolution pédagogique envisagée ([diapo 63](#)).

Votes

Budgets réalisé 2012-2013 et prévisionnel 2013-2014		
0 contre	0 abstention	45 pour

PROJETS POUR 2014-2015

Animations

Des manifestations sont déjà prévues : participation au jardin des Arts (Château de Goulaine), Rendez-Vous d'Automne, poursuite du partenariat avec le JAM...volonté que l'AMEG soit un espace « ressource » et non un lieu où l'on vient consommer des cours particuliers, « à la carte »...

Aménagement du cursus - Tarifs

Le déficit sur le cursus va se creuser, du fait de l'arrivée en cycle 2 des élèves qui étaient en « cours programmé » en cycle 1, avec une augmentation du temps de face à face de 20 min à 30 min par élève. Il faudrait donc augmenter les tarifs, mais il est déraisonnable d'imposer à tous une augmentation des tarifs.

Le CA et l'équipe pédagogique réfléchissent donc à un aménagement du « cursus » à partir du cycle 2 avec un choix possible en début de cycle 2 qui serait fonction :

- ♪ du souhait de l'élève,
- ♪ des possibilités des familles (contraintes financières, disponibilité...)
- ♪ et d'un bilan réalisé en fin de dernière année de cycle 1, avec le professeur de FM, d'instrument, et d'ensemble.

NB : les élèves ont, à ce stade, acquis davantage d'autonomie dans le travail.

Ainsi, l'élève pourrait choisir :

- de s'engager dans le cursus traditionnel du cycle 2, tel qu'il était
- de poursuivre avec un cursus « aménagé », compatible avec des rentrées financières correspondant au règlement par les familles d'un tarif cycle 1 ; l'organisation de ce cursus aménagé reste à préciser : poursuite du système de « cours programmé » du cycle 1, notion de « classe » avec alternance de cours particuliers et de cours collectifs, cours tous les 15 jours.
- de ne participer qu'à un ensemble (avec possibilité de cours ponctuels)
- de participer à un atelier « animations » (préparation de pièces, en groupe plus ou moins important, en vue d'une prestation publique ([diapo 63](#))).

L'équipe pédagogique doit prochainement faire part au CA de ses réflexions pédagogiques.

En parallèle, le CA a réfléchi à une structuration plus « opérationnelle » du CA de l'AMEG, de façon à ce que les rôles soient mieux définis et répartis et à gagner en efficacité.

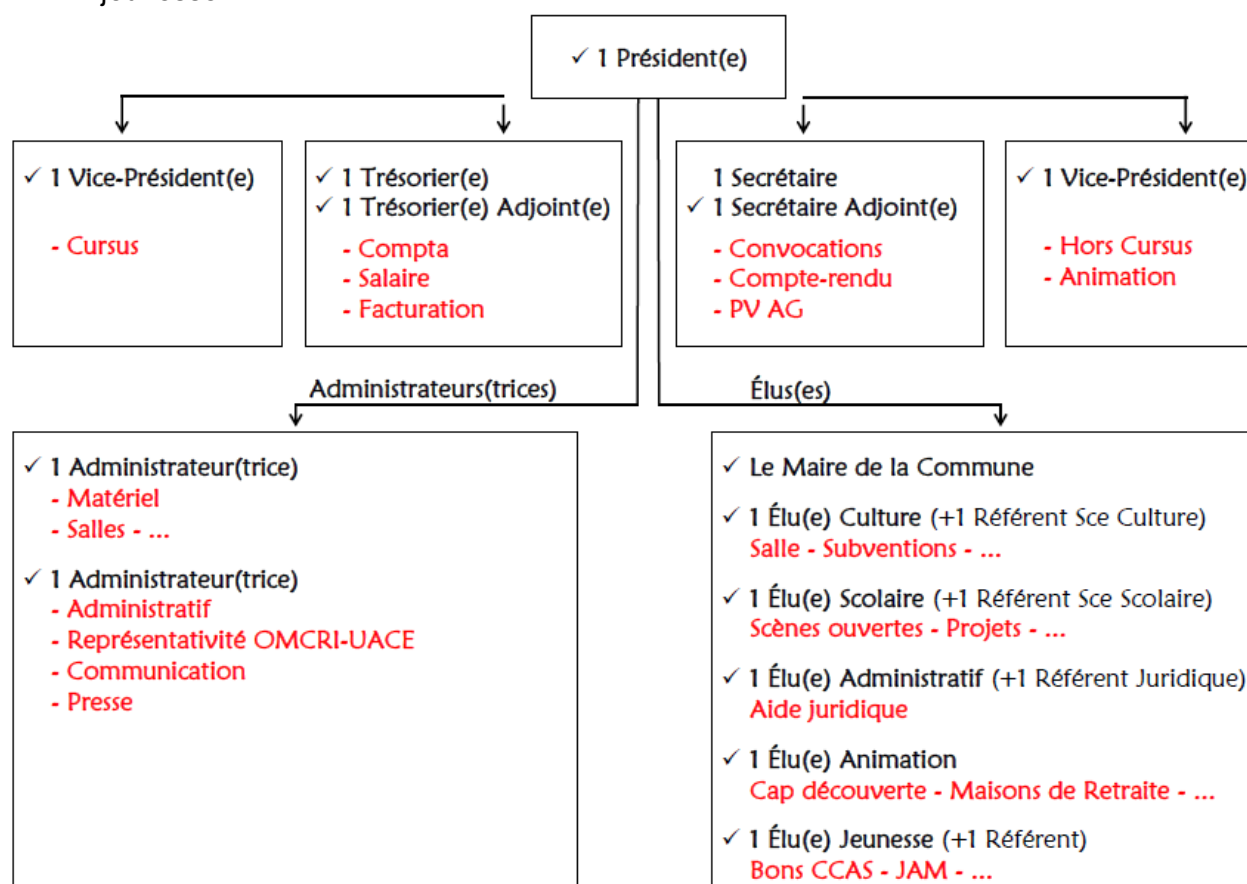
Ainsi, viendraient directement en aide au président :

- deux vice-présidents : l'un en charge d'aider le directeur au niveau du cursus, l'autre président plus orienté hors-cursus et animations de la commune,

- un trésorier et un trésorier adjoint,
- un secrétaire et un secrétaire adjoint,
- un responsable du transport et rangement du matériel, de l'aménagement et rangement des locaux (en aide à l'équipe pédagogique),
- un membre plus particulièrement en charge des liens avec les autres associations (OMCRI, UACE), des articles presse, de la communication... (voir la proposition « d'organigramme » ci-dessous, et la diapo 64).

Enfin, l'avenant au contrat précisera, conformément à ce qui a été discuté au CA du 11 mars, le rôle des élus municipaux siégeant au CA de l'AMEG, chaque élu travaillant avec une personne « référente » des services municipaux, concernée par ce pôle d'activité :

- ♪ culture (réservation des salles de spectacles, partenariat Capellia, subventions...)
- ♪ action scolaire
- ♪ aide juridique
- ♪ animations
- ♪ jeunesse...



Propositions de modifications des tarifs pour 2014-2015 (voir diapos 65 à 69)

Depuis 2010-2011 un système « linéaire avec le taux d'effort » est appliqué : le tarif est fonction du QF, (voir schéma diapo 65, courbe en bleu).

On constate en 2013-2014 que beaucoup d'adhérents se situent au-dessus du QF 1530.

Afin de combler le déficit annoncé, si on maintient le même système, il conviendrait d'augmenter le taux d'effort de 1% et d'élever le « plafond » à 1560, (voir schéma diapo 65, courbe en rouge) avec de plus une augmentation pour les cycles 2 et 3.

L'adhésion à l'AMEG resterait à 21 euros, (avec 5 euros pour les timbres)

Les tarifs proposés figurent [diapos 66 à 68](#) :

Cursus

- ♪ FM seule,
- ♪ un tarif identique pour le cursus cycle 1 et les cursus « aménagés » (« allégés ») cycle 2 et 3
- ♪ tarif pour les cycles 2 et 3 « traditionnels » (tels qu'ils étaient organisés jusqu'alors)
- ♪ tarif « Eveil Musical » : Jardin musical 1, 2 et 3

Ensembles

- ♪ Le tarif des chorales et Rock-Band expérience passe à 51 euros
- ♪ Celui de Musicap et des cursus « adaptés » (jeunes en situation de handicap en formation instrumentale adaptée) reste à 50 euros
- ♪ Celui des orchestres cycle 1 à 83 euros
- ♪ Celui des autres ensembles à 160 euros

NB : Pour les jeunes en « cursus », la participation à un ensemble reste comprise dans le forfait (cycle 1 et 2) ; une fois la FM terminée, la participation à 2 ensembles est comprise dans le forfait.

Adultes

- ♪ Tarif du cours d'instruments (30 min tous les 15 jours) : 354 euros
- ♪ Orchestre adulte : 83 euros
- ♪ Ensembles vocaux adultes : Compagnie, Ensemble Vocal, Atelier chansons : 160 euros.

NB : Pour un élève de plus de 18 ans, le tarif « adulte » ne s'applique qu'une fois le cycle 3 terminé.

Questions et remarques des adhérents

Une adhérente demande pourquoi le tarif cycle 3 reste élevé alors que ces élèves ont terminé la FM. Il est rappelé que ces élèves ont un cours dont la durée s'élève à 40 minutes (contre 30 entre cycle 2) et qu'ils ont, de plus, accès à deux ensembles s'ils le souhaitent.

Une autre adhérente propose, pour réduire les tarifs, chez les grands élèves (cycle 3), d'adopter un rythme d'1 cours tous les 15 jours (ces jeunes pouvant travailler en autonomie et étant, par ailleurs moins disponibles).

Il est proposé de réaliser un sondage auprès des enfants et des familles afin d'évaluer leurs possibilités et aspirations.

Une autre adhérente ajoute qu'il est difficile pour les parents de choisir la « formule » qui conviendrait le mieux à leur enfant (cursus « classique » ou cursus « aménagé »).

Jean-Pierre Simon, directeur précise que des rencontres « familles-professeurs » auront lieu avec les familles à la fin de l'année afin de dresser un bilan et de conseiller au mieux les familles.

Une adhérente suggère, afin que les bénévoles du CA soient davantage aidés par les adhérents, d'instaurer un système de « caution » comme cela se fait dans d'autres associations : lors de l'adhésion un chèque de caution (de 10 euros par exemple) est fourni par la famille. Ce chèque est rendu à condition d'avoir participé à la préparation d'une manifestation (transport de matériel, distribution de flyers, aide à l'affichage, rangement de la salle, tenue du bar...). L'assemblée n'est pas très favorable à ce système. Par rapport aux tarifs basés sur le QF, Isabelle Guinot insiste sur le fait qu'il faudra désormais que chaque famille donne à l'inscription la fiche de QF et non son avis d'imposition par souci d'équité entre les adhérents. Nelly Delaurens précise que le QF peut varier au cours de l'année : c'est donc une attestation de l'année en cours n qui doit être fournie à l'inscription, et qui servira pour le calcul de l'année scolaire n/n+1. Et conformément au règlement intérieur (Article 3-3), toute modification du Quotient Familial en cours d'année sera examinée par la commission gestion-trésorerie.

Une adhérente fait remarquer que les « bulletins » (appréciations concernant la FM, la FI, l'ensemble) n'ont pas été envoyés aux familles. M. Simon répond que cet envoi est en cours.

Votes

sur les propositions de tarifs pour 2014-2015		
0 contre	1 abstention	44 pour

RENOUVELLEMENT DU CA

Voir tableau ([diapo 71](#))

Annie Le Gal La Salle, Nelly Delaurens, Isabelle Guinot, sont en fin de mandat.

Annie Le Gal La salle indique qu'elle souhaite continuer à s'impliquer dans l'association, mais que compte-tenu de ses nouvelles missions en tant qu'élue au conseil municipal il ne lui paraît pas souhaitable d'occuper le poste de présidente, et plus généralement toute fonction en lien direct avec le cursus qui dépend fortement de la subvention municipale. En revanche elle propose de poursuivre une implication dans les animations et le hors-cursus, financièrement indépendants.

NB : Il est fait remarquer qu'aucune loi ne lui interdit de rester, y compris dans le bureau du CA, (dans de toutes petites communes des individus sont « multi-casquettes », faute de candidats, et occupent différents postes : président d'association et élus municipal), et qu'il suffit de s'abstenir lors de vote concernant l'association en question, en conseil municipal.

Les administrateurs acceptent de poursuivre, ce qui est validé par l'assemblée à l'unanimité. Pierre Benaitreau accepte de rejoindre l'équipe du CA, et est élu à l'unanimité.

Intervention de M. le Maire, Fabrice Roussel.

M. le Maire remercie les bénévoles et les professeurs pour la *qualité du travail* réalisé à l'AMEG. Il apprécie tout particulièrement les *actions conduites pour la solidarité* (Rwanda, Retina, Téléthon,...), le *partenariat de plus en plus actif avec d'autres associations*, et les nombreuses *manifestations et animations pour les chapelains et la commune*.

La volonté de conserver une gestion financière « saine » est également très louable et il assure l'assemblée que la subvention ne diminuera pas.

Concernant les adaptations nécessaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité reste ouverte aux initiatives. Cette réforme avait pour objectif de favoriser la réussite des élèves, en respectant leur rythme. Le but est donc d'alléger les rythmes, la journée des enfants, aussi le fait qu'ils puissent pratiquer les activités extra-scolaires plus tôt (et non en soirée) doit être facilité. La municipalité va préparer la rentrée prochaine et favoriser la mise en place de davantage d'activités délocalisées (cours de musique dans les écoles, ateliers musicaux dans le cadre du périscolaire).

Il remercie tout particulièrement Annie Le Gal La Salle pour l'énorme travail accompli pendant toutes ces années de présidence de l'AMEG.

Il remercie également Yves Le Leuch pour son implication efficace et sincère en tant qu'élue, adjoint à la culture, et administrateur de l'AMEG.

Enfin, il remercie Muriel Dintheer d'avoir accepté le prendre la relève.

Dans quelques jours, (conseil municipal) les élus siégeant au CA de l'AMEG seront connus.

En 2014 d'autres partenariats verront le jour et sans doute de nombreuses manifestations, avec entre autres le centenaire du début de la guerre 1914-1918, avec une commémoration sans doute plus solennelle.

La soirée se termine par le verre de l'amitié.

